



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 15.12.2020

Numéro de publication: AB02-0000007004

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Ville de Sion, Sécurité publique, CSU

Ville de Sion, Sécurité publique, CSU

CHE-114.850.442

Rue de Lausanne 23

1950 Sion

Permis de travail de nuit, dimanche et les jours fériés

art. 17, 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 20-006857

N° d'établissement: 97462607

Pan d'entreprise: Service Ambulancier : "Service d'urgence" et/ou "Service transfert S1" (canton VS, VD et GE)

Motif: Besoin particulier de consommation (art. 28, al. 3 OLT 1)

Personnel: 4 H, 4 F

Validité: 01.01.2021 – 30.06.2021

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: GE, VD, VS

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).